Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Recu en préfecture le 25/07/2024



ID: 038-200068567-20240723-DEC_2024_137-AR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-137

<u>OBJET</u>: Services techniques et environnementaux - Eau et assainissement - Demande de subvention à Territoire d'Energie Isère (TE38) pour les travaux de raccordement électrique de la station d'épuration de LE PASSAGE

Monsieur le Président de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

- VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,
- VU la délibération n°2023-129 en date du 06 juillet 2023, par laquelle le Conseil communautaire l'a chargé, par délégation, de solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de subventions en intégrant les éléments nécessaires à la constitution du dossier,
- VU l'Arrêté préfectoral IOTA n° 38-2023-0100021708 portant prescription spécifique à déclaration en application de l'article L.214-3 du Code de l'environnement relatives à la construction d'une station d'épuration et la mise en conformité du système de collecte de la commune de Le Passage
- CONSIDÉRANT que les Vals du Dauphiné ont engagé la requalification de la station d'épuration de LE PASSAGE dans le respect de l'arrêté préfectoral relatif à la requalification de cette station d'épuration et pour cela réalisent les travaux de création d'un filtre planté de roseaux,
- CONSIDÉRANT que ce filtre doit être alimentée en électricité afin de relever les eaux usées avec un poste doté de trois pompes,
- CONSIDÉRANT que le réseau de distribution électrique n'est pas à proximité du site, les Vals du Dauphiné ont fait une demande d'extension du réseau à TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38),
- CONSIDÉRANT que suite à cette demande, TE38 envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux concernés,

DÉCIDE

- Article 1^{er}: Afin de permettre à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné de bénéficier du subventionnement des travaux par TE38 et pour permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux de raccordement électrique de la STEP de LE PASSAGE, il convient de valider le plan de financement suivant :
 - prix prévisionnel TTC de l'opération : estimé à 20 541 €
 - montant total des financement externes : s'élèvent à 17 261 €,

et de prendre acte de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité. La contribution des Vals du Dauphiné aux investissements sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 3 280 €, pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

Envoyé en préfecture le 25/07/2024 Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID: 038-200068567-20240723-DEC_2024_137-AR

Ce montant est engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une délibération et d'un engagement complémentaire.

<u>Article 2</u>: La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné est chargée de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin.

Article 3: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, ou via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.

Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Acte rendu exécutoire par :
- dépôt en Sous-Préfecture/télétransmission
le 25/07/2024
- publication et/ou notification
le 25/07/2024

Fait à La Tour du Pin le 23 juillet 2024

Bernard BADIN

0.1640

taux FCTVA

TE38 - FINANCEMENT 1 réseau DP électricité

Commune	PASSAGE (LE)
Opération n°	24-002-296
ا المالة	Extension BT(S) pour alimentation
)	STEP - Chemin des Vernes

20 541	Prix de revient TTC
864	Frais TE38
3 279	TVA
16 397	тотаг нт
500	Imprévus
1 2 1 4	Actu
0	Coordination SPS
1 796	Maîtrise d'œuvre
12 887	Coût d'objectif
EXT	
PERATION	PRIX DE REVIENT DE L'OPERATION

	taux TVA	0.2000	
FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Subvention TE38	taux	80.00%	_
	pase	노	
	montant	13 118	
Participation TCFE		0	
Participation tiers		0	
		0	
TVA récupérée			
source ENEDIS ou FCTVA?		ENEDIS	
montant		3 279	
Prise en charge frais TE38		864	
Total financé		17 261	
Participation CCVDD		3 279	
dont particip	dont participation frais TE38 :	0	
et contribution aux investissements	investissements :	3 279	ID :
			038-200068567-20240723-DEC_2024_137-AR

TE38 - PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL réseau DP électricité

Accusé de réception et Bon Pour Accord Cachet, signature Date: 12887 1 214 500 1 796 16 397 3 279 Extension BT(S) pour alimentation STEP - Chemin des Vernes PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION PASSAGE (LE) 24-002-296 CCVDD Coordination SPS Maîtrise d'œuvre Coût d'objectif Collectivité N° affaire TOTAL HT Imprévus Libellé Nom Actu

FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL	
Subvention montant	13 118
Darticipation TCEE	
Participation tiers	
TVA récupérée	0
source ENEDIS ou FCTVA?	ENEDIS
montant	3 279
Prise en charge frais TE38	864
Total financé	17 261
Participation CCVDD	3 279
dont participation frais TE38 :	0
et contribution aux investissements :	3 279

864

20 541

Prix de revient TTC

Frais TE38

MODALITES DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS

un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) un solde sur présentation du décompte définitif Contribution totale un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) Paiement comptant, en 3 versements

Envoyé en préfecture le 25/07/2024 Reçu en préfecture le 25/07/2024

ID: 038-200068567-20240723-DEC_2024_137-AR

Publié le